

DROIT A LA COMMUNICATION

Année scolaire 2022 – 2023

Madame, Monsieur.....

Responsable (s) légal (aux) de

Autorise(nt) la commune d' Yvias à utiliser la photographie de leur enfant prise lors des activités périscolaires (restauration scolaire, garderie, ...) pour un usage exclusivement réservé à la vie de la commune (ex : site internet de la mairie, articles de presse, plaquettes ou bulletin municipal).

N'autorise(nt) pas la commune d'Yvias à utiliser la photographie de leur enfant.

Fait à _____, le.....

Signatures